Image not found or type unknown

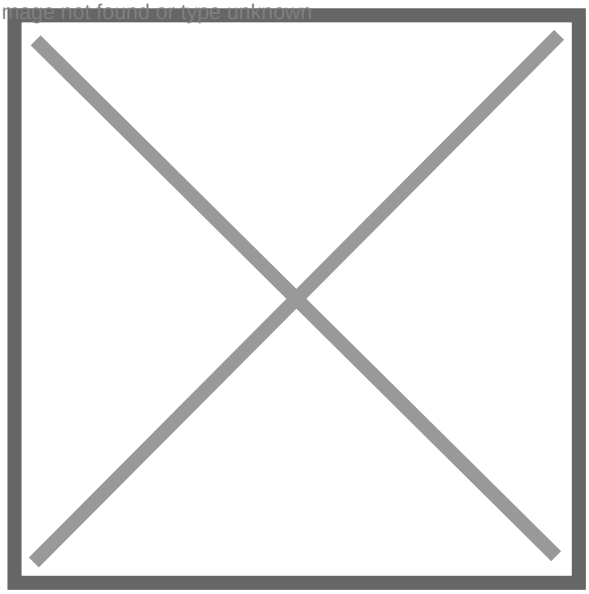

Mise en demeure et injonction de payer

Par **malie81**, le **20/07/2011** à **16:02**

Bonjour,
Je suis actuellement en litige avec l'un de mes clients. Je m'explique:
Je suis auto-entrepreneur depuis mai 2011 en tant que manucure/prothésiste ongulaire. Il y a un mois de cela un couple se présente sur mon lieu de travail (salon de coiffure) et le mari décide d'offrir à sa femme, en plus du coiffeur, une pose de faux ongles (coût 49.50 €). Il me demande s'il peut repasser me régler le lendemain ce que j'accepte puisqu'en discutant avec ce monsieur j'apprends qu'il est policier. Bref cela fait un mois qu'il n'est toujours pas venu.
J'ai réussi à trouver son numéro de téléphone mais je n'ai aucun autres renseignements sur lui. Je ne connais pas son adresse seulement le village où il habite, ils ne sont pas sur l'annuaire non plus.
Je voulais donc savoir si ma demande d'injonction de payer peut etre recevable étant donné que je ne peux fournir les renseignements demandés.
Merci de votre aide, ce n'est pas que je sois à 50 € près mais je débute et je n'ai pas envie d'avoir la réputation de quelqu'un qui se fait embobiner facilement!!!

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **17:01**

Si c'est un village, il suffit de demander en y allant.
Vous devez avoir l'adresse et commencer par une LRAR de mise en demeure

Par **solaire**, le **20/07/2011** à **17:42**

A défaut de règlement amiable et pour toute action judiciaire, l'adresse du débiteur reste nécessaire afin que la procédure puisse être régulière : en effet l'adresse de l'adversaire devra figurer sur la requête en injonction de payer et sur l'ordonnance portant injonction de payer qui devra être signifiée par huissier.

Par **pat76**, le **20/07/2011** à **19:42**

Bonsoir

Vous avez le numéro de téléphone en essaeyant sur l'annuaire inversé, vous parviendrez peut être à obtenir l'adresse de votre débiteur.

Vous aviez remis une facture ou fait signer un document reconnaissant une dette?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés